

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

=====

L'an deux mil vingt-quatre, le vendredi 28 juin, le conseil municipal de Saint-Eloy-les-Mines s'est réuni en salle du conseil, en Mairie, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire en date du vendredi 21 juin 2024.

Étaient présents :

M. PALERMO Anthony - M. BEUSOLEIL Marc - M^{me} DUBOISSET Jacqueline - M. LOUIS-FERANDON Jean-Jacques - M^{me} GIDEL Gwladys - M. GRAND Bernard - M. KRAMARZ Patrice - M^{me} HILLERE Maryvonne - M. JEROME Christian - M^{me} SIMONET Catherine - M^{me} CHEVILLARD Marlène - M^{me} LOURDIN Marie-Christine - M^{me} ROBIN Nathalie - M. LASSAUZET Bruno - M^{me} JEAN Pascale - M. PERESSE Sébastien - M. BOILOT Cédric - M. JOUHET Christian - M^{me} MERCIER Monique - M^{me} POUMEROL Caroline - M. AUZEL Jonathan

Étaient absents – excusés :

M^{me} PERRONIN Maryse (procuration donnée à M^{me} HILLERE Maryvonne) - M. PEYNOT Alexandre (procuration donnée à M^{me} DUBOISSET Jacqueline) - M^{me} SAINTIGNY Julie (procuration donnée à M^{me} SIMONET Catherine) - M^{me} ROCHE Valérie (procuration donnée à M^{me} POUMEROL Caroline) - M. JAY Clément (procuration donnée à M^{me} MERCIER Monique)

Était absent :

M. RAVET Serge

M^{me} Pascale JEAN a été élue secrétaire de séance.

DCM 2024-03-28 : DISSOLUTION DES BUDGETS ANNEXES DES ZONES D'ACTIVITÉS ET REPRISE DES RÉSULTATS

Monsieur le Maire rappelle que les terrains des zones des Charbonnies, des Nigognes et de Lachaud ont été vendues à la Communauté de Communes du Pays de Saint-Eloy et qu'un long travail a été réalisé depuis le début du mandat afin de finaliser ce transfert et ses conséquences.

Les opérations de TVA ayant été régularisées, les trois budgets annexes relatifs à ces zones n'ont plus lieu d'être, et il convient donc de les dissoudre.

Après accord du Service de Gestion Comptable de Riom, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de procéder à la dissolution des trois budgets au 31 décembre 2023 et de réintégrer l'actif, le passif et les résultats dans les comptes du budget principal de la Commune pour les montants suivants :

Budget des Charbonnies (56804)

Fonctionnement	0.00 €	
Investissement	177 435.29 €	déficit

Budget des Nigennes (56805)

Fonctionnement	181 203.17 €	excédent
Investissement	186 256.87 €	excédent

Budget de Lachaud (56806)

Fonctionnement	15 202.94 €	excédent
Investissement	0.94 €	excédent

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, prononce, avec 1 voix contre (Cédric BOILOT) et 25 voix pour, la dissolution des trois Budgets annexes des Zones des Charbonnies, des Nigennes et de Lachaud, et à procéder à la reprise des résultats au Budget principal de la Commune.

La reprise des résultats s'opère par section, entraînant la reprise d'un excédent de fonctionnement positif cumulé de 196 406,11 € et d'un excédent d'investissement positif cumulé de 8 822,52 €.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

Pour copie certifié conforme

Le Maire,



Anthony Palermo

